CRDO
B.P. 1386
DAKAR
Tél : 22.34.76

Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal)

Brigitte GUIGOU & André LERICOLLAIS

La crise agricole qui touche l'ensemble du Bassin arachidier au Sénégal a-t-elle des répercussions spécifiques sur la place des femmes *sereer siin* dans l'agriculture et dans l'économie locale ? Dans le *Siin,* l'une des régions historiques de l'ethnie *sereer* située au centre ouest du Bassin Arachidier, les femmes ont un accès direct aux revenus monétaires par le biais de l'agriculture de rente et des migrations saisonnières vers le milieu urbain. Dans un contexte de crise agricole et de restructuration de l'économie locale due à l'ampleur des mouvements migratoires, quelle place conservent-elles dans l'agriculture et comment évoluent leurs ressources ?

Dans les agricultures en crise, toute la population paysanne n'est pas également vulnérable. Les femmes constituent une catégorie particulièrement exposée, qui subit plus que d'autres les répercussions de la détérioration des systèmes agraires et des termes de l'échange. L'approche des agro-économistes, centrée sur les performances et les objectifs de chaque unité, tend à établir une typologie d'exploitations agricoles à travers un certain nombre de variables dont les moyens de production, la force de travail, la situation foncière, l'équipement et le cheptel. Une telle approche suppose, en terme de décision et de gestion, une forte cohérence de l'unité de production. Elle néglige la façon dont, à l'intérieur de l'unité d'exploitation *sereer-ngak-*, chaque actif exploite ses propres parcelles, organise son travail et dispose de sa production ; elle gomme les différences entre acteurs, qui sont fonction de l'âge, du sexe et du statut social. Elle ignore deux unités économiques et sociales fondamentales dans ce système de parenté bilinéaire : le patrilignage, à l'intérieur duquel sont gérées les terres, et le matrilignage, à l'intérieur duquel sont gérées les ressources.

La position des acteurs dans le système agricole et le système social ne peut être appréhendée qu'en restituant dans toute leur complexité, les relations qui lient entre eux les membres des différents groupes ainsi que les différents niveaux de gestion et de prise de décision. Nous étudierons la situation des paysannes *sereer* dans trois villages. Son

Société-Espace-Temps, 1992, 1 ,1 : 45-64

ORSTOM Documentation
010004770

mhp 93

évolution sera illustrée par la comparaison des surfaces et des productions pour les années 1967 et 1987 à l'échelle de l'un des terroirs déjà étudié il y a vingt ans. Ces villages font partie d'une région qui réunit tous les symptômes de la crise agricole : conditions naturelles médiocres et contraintes aggravées ces dernières décennies du fait des sécheresses, surexploitation du terroir et dégradation du système agraire, croissance démographique accélérée et sécurité alimentaire menacée, stagnation des productions marchandes et baisse progressive des cours.

Cette situation engendre-t-elle une dégradation des conditions de production des femmes par rapport à celles des hommes, une baisse des superficies cultivées, des rendements et des productions ? Les femmes, dépendantes des chefs d'exploitation pour l'accès à la terre, aux semences et aux attelages de culture, auraient dans leur grande majorité des ressources faibles et en diminution, cela en dépit de leur appartenance à des exploitations dont les performances sont très inégales. Dans ce contexte de pauvreté, comment s'effectue le partage des dépenses au sein du couple, les femmes doivent-elles assumer l'essentiel des dépenses domestiques ? Quelles sont les parts respectives des ressources féminines agricoles et extra-agricoles ? Les revenus des migrantes ont-ils une incidence sur les ressources des mères restées au village, donnent-ils aux jeunes filles *sereer* une plus grande autonomie et des ressources accrues ?

Dans le secteur des Terres-Neuves de Koumpentoum, peuplé dans les années 1970 d'immigrants *sereer*, où les conditions sont nettement plus favorables à tous égards, les inégalités entre les différents membres de l'exploitation, les chefs, les dépendants et les femmes, se résorbent-elles ? L'accès à la terre et aux ressources y est-il plus égalitaire ?

On ne saurait rendre compte de la situation des paysannes du *Siin* sans la replacer dans le contexte global de l'évolution des systèmes agricoles, ni sans prendre en compte la perspective historique. Nous présenterons d'abord quelques données relatives au système de production précolonial, avant de retracer brièvement l'évolution du système agricole durant la période coloniale en insistant sur les modifications apportées par l'économie arachidière dans le statut de la femme. Nous analyserons ensuite la situation des paysannes à la fin des années quatre vingt en nous référant autant que possible à l'évolution du marché, aux actions de l'encadrement, et plus généralement aux perspectives ouvertes par les politiques agricoles.

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : Bx4770 Ex : 1

Les femmes dans le système de production précolonial

La plupart des études centrées sur l'économie africaine précoloniale témoignent de l'ancienneté des réseaux de commerce et d'échanges, de l'intégration des populations locales dans de vastes espaces régionaux. Un certain nombre de lieux communs sur le caractère autarcique, gérontocratique et collectif des économies locales, sont remis en question alors qu'est reconnu le rôle majeur de la femme dans les processus de reproduction et de production des ressources. Dans nombre de sociétés africaines la production agricole, sa transformation et sa commercialisation reposent en grande partie sur les femmes, qui jouissent d'une marge non négligeable d'autonomie (Pala, 1976).

Notre connaissance de l'économie précoloniale dans la région du *Siin* demeure fragmentaire et incertaine, elle devrait être approfondie par une exploration systématique des archives et par des entretiens sur le terrain. Ce travail n'ayant été qu'esquissé nous laisserons en suspens de nombreuses questions.

Un exemple de civilisation agraire ancienne

La région historique du *Siin*, peuplée de paysans *sereer*, constitue un exemple de civilisation agraire intégrant l'agriculture et l'élevage. L'ancien système de production était à deux composantes : des champs essentiellement cultivés en céréales vivrières (mils et sorghos) ; des troupeaux, richesse du groupe familial, source de prestige, monnaie d'échanges et réserve monétaire. Rappelons les traits majeurs de l'organisation agraire. L'aire centrale du terroir englobant les habitations est cultivée tous les ans en mil hâtif avec du haricot *niébé* en culture dérobée. A la périphérie les terres défrichées sont partagées entre les grands champs de mil à cycle long et la jachère enclose où stabulent les troupeaux en hivernage. A cela il faut ajouter de petits champs enclos de coton et la culture du sorgho localisée sur les dépressions au sol plus argileux.

Le caractère intensif du système agraire *sereer* reposait sur une association de la culture et de l'élevage réalisée sur un terroir systématiquement aménagé, une telle intégration permettant d'améliorer et de maintenir la fertilité du sol sans recourir à la jachère longue. Ce système agraire avait la capacité de fournir sur un espace restreint une production vivrière diversifiée, tout en assurant une gestion optimale de l'environnement. Par exemple, les quelques textes traitant des productions agricoles durant la période précoloniale soulignent la diversité des cultures et la fertilité de la région. L'administrateur Noirot observe dans le *Siin* en 1892 des cultures de

différentes qualités de mil, d'arachide, de coton, d'ignames, de calebasses, de légumes et de riz (Martin, Becker & Mbodj, 1980).

Les femmes dans l'agriculture ancienne

Dans l'agriculture ancienne, les femmes participaient à la culture céréalière dominante. Pour le mil et le sorgho elles intervenaient lors des semis, des sarclages et des opérations de récolte. Elles prenaient en charge, comme aujourd'hui, l'ensemble des travaux postérieurs à la récolte (le battage, le vannage, les pilages). Elles exploitaient leurs propres parcelles de mil et disposaient, comme à présent, d'outils personnels plus maniables et légers que ceux des hommes. Dans un système de production plus diversifié qu'aujourd'hui les femmes produisaient des haricots semés en culture dérobée dans le mil hâtif, de l'oseille en culture associée et de petites quantités d'arachide. Elles exploitaient de petits champs de coton qui ont maintenant quasiment disparu. Elles cueillaient et filaient le coton avant de le donner à tisser aux captifs. Dans les villages situés au centre et au sud du pays *sereer*, le riz cultivé dans les bas-fonds était exploité par les femmes qui le stockaient dans des greniers à part. Vers les *tann* enfin, ces terres dénudées situées en bordure des bras de mer, les femmes exploitaient le sel.

Les auteurs anciens soulignent l'existence d'échanges commerciaux entre états voisins : coton, pagnes, arachides, mil contre cola, chevaux et bétail, sans oublier le trafic d'esclaves qui s'amplifie dès le XVIIème siècle. M. A. Klein (1983) rappelle que les esclaves de sexe féminin étaient plus nombreux et d'un prix plus élevé que les esclaves de sexe masculin dans l'Afrique de l'ouest. Les bandes de *sor*, bandes de coton d'une longueur de trois à quatre mètres sur une largeur de 20 à 25 centimètres servaient autrefois de monnaie d'échange. Les femmes recevaient en contrepartie de leur travail dans les champs au moment de la récolte un ou plusieurs fagots de mil, la gerbe de la porteuse dont elles disposaient. Nous pouvons supposer que leurs ressources personnelles provenaient des échanges de mil, de sorgho, de riz et de produits de la cueillette. Grâce à la culture du coton, elles disposaient de pagnes qu'elles pouvaient échanger contre des biens tels que des ustensiles de cuisine, du petit mobilier, des bijoux en argent, en cornaline ou en perles de Venise, du bétail, des poules. Ces biens étaient hérités par les femmes au sein du matrilignage, ce qui en rehaussait la valeur. Elles pouvaient acquérir du bétail en communauté avec les membres de leur matrilignage. Elles s'occupaient elles-mêmes des petits ruminants. Dès cette époque les ressources des femmes castées (griottes, potières...) devaient se traduire par une

participation active aux échanges.

Il est difficile de restituer avec davantage de précision le degré d'autonomie des femmes et le niveau de leur participation aux échanges à cette époque, sans pousser plus avant les enquêtes.

Les paysannes et l'arachide

Durant la période coloniale, les femmes participent pleinement à l'expansion de la production arachidière. C'est peut-être avec l'extension de la culture de l'arachide qu'elles deviennent toutes, dès le mariage, des exploitantes à part entière, au prix d'un accroissement de leurs tâches en hivernage. Elles exploitent leurs propres parcelles, elles participent au sarclage et à la récolte des parcelles d'arachide des hommes tandis que l'époux se doit d'assurer un certain nombre de travaux dans les parcelles des femmes. L'obtention d'une parcelle d'arachide de taille suffisante constitue un des droits fondamentaux de l'épouse *sereer*. L'homme doit fournir, en plus, le mil nécessaire à la consommation quotidienne et prendre en charge un certain nombre de dépenses courantes. Le non respect de ces droits fondamentaux constitue une cause légitime de divorce.

Avant d'illustrer avec le cas du terroir de Sob la situation agricole des femmes à la fin de la période coloniale, avant de replacer ces observations locales dans le cadre des changements structurels affectant l'activité agricole et le système social depuis le début de la colonisation, nous présenterons brièvement le système de parenté *sereer*.

Groupes résidentiels et groupes lignagers

La société *sereer* est structurée en quatre groupes de parenté, deux groupes résidentiels, la concession et la cuisine et deux groupes lignagers, le patrilignage et le matrilignage.

La cuisine *-ngak-*, l'unité d'exploitation des agro-économistes, regroupe sur une base résidentielle ceux qui produisent et consomment ensemble. Le segment utérin, *-ndok yay-*, littéralement la case de la mère, constitue un groupe d'épargne et de solidarité liant « tous les parents maternels qui mettent en commun leur surplus une fois les besoins élémentaires satisfaits » (Gastellu, 1981). C'est le plus souvent au sein de la lignée paternelle *-kurcala-*, de frère aîné à frère cadet puis d'oncle à neveu, que se transmettent les droits d'usage fonciers, les droits d'exploitation des terres. Nous rappelerons que, pour la gestion de la terre, l'emprise première est le fait des matrilignages, bien que « les fondations de village se soient effectuées le plus souvent sur le mode patrilinéaire » (Becker, communication personnelle). Ce contrôle

territorial s'exerçait autrefois de façon stricte sur de vastes espaces mais la loi sur le « domaine national » promulguée en 1964 a accéléré son dépérissement, laissant la terre aux exploitants, le plus souvent des familles paternelles.

Quelles sont pour les femmes les implications pratiques d'une telle structure de parenté ? Les femmes sont exclues de l'héritage des terres et du matériel agricole (transmis au sein du patrilignage), de la gestion et de l'héritage du gros bétail (transmis au sein du matrilignage), ainsi que, dans la majorité des cas, de la responsabilité de la concession et de la cuisine.

Socialement mineure, la femme ne peut prendre aucune décision économique d'importance (achat, vente, mise en gage, crédit...), sans en référer à l'homme dont elle est socialement dépendante : son père, son frère, son oncle maternel ou son mari. Elle dispose pourtant d'une certaine autonomie sur le plan économique, notamment par rapport à son mari (il ne peut disposer des biens de sa femme) et joue un rôle majeur dans son groupe de parenté.

Dès son mariage, du fait de la résidence virilocale, la jeune épouse se trouve éloignée de ses proches parents. Elle obtient dans la cuisine de son époux une parcelle cultivée en arachide et dispose à des fins personnelles de l'argent acquis lors de la vente de sa récolte. Il existe entre un mari et sa femme et entre un père et ses enfants une totale séparation de biens et de revenus. Les parents maternels sont par contre liés par une communauté de biens et de ressources, une réelle solidarité, de multiples échanges et la mise en commun de l'argent économisé, sous forme de bétail géré par l'ainé du groupe maternel. Chaque femme est intégrée dans son groupe de parenté maternelle, elle participe aux dépenses communes, contribue avec son argent personnel à accroître les biens collectifs (bétail, bijoux...). Elle attend en retour aide et solidarité. Une mère et un fils vivant dans la même cuisine ne feront qu'une distinction fictive entre leurs revenus même si chacun utilise en priorité l'argent de sa parcelle pour satisfaire ses besoins personnels. Ils peuvent d'ailleurs dans certains cas avoir une parcelle d'arachide commune. Dès que le fils grandit, il prend sous son contrôle l'ensemble des biens de sa mère, auparavant sous contrôle de son oncle.

Cette structure de parenté reste la base de l'organisation sociale *sereer*. Même si elle se modifie dans le sens d'une accentuation progressive des droits du père et de l'époux au détriment de ceux du frère et de l'oncle maternel, les biens qui constituent la richesse, bétail et numéraire, continuent aujourd'hui dans le *Siin* à se transmettre de frère aîné à frère cadet puis d'oncle maternel à neveu. Les femmes contribuent largement à honorer les obligations de leurs matrilignages,

les frères à contrôler les biens de leurs sœurs, biens dont la gestion reviendra ensuite à leurs neveux maternels.

L'organisation et la vitalité des liens de parenté en milieu *sereer* tissent entre les individus, hommes et femmes, des réseaux de solidarité, d'entraide, d'échanges et d'alliances. L'analyse du système de parenté invite à nuancer une approche exclusivement centrée sur la femme, conçue comme un acteur économique autonome. Cette approche est nécessairement réductrice par rapport à une réalité beaucoup plus riche et complexe.

Les changements socio-économiques induits par la colonisation

Pour cette analyse historique, nous renvoyons à deux études réalisées dans la région du *Siin-Saalum* (Mbodj, 1978 et Klein, 1968). Ces analyses menées au niveau de l'ensemble de la région sont complétées par l'étude du terroir de Sob à la fin des années soixante (Lericollais, 1972), période plus tardive mais située au moment des changements structurels majeurs d'après l'indépendance et avant les périodes de sécheresses qui provoqueront des effondrements des productions. Mbodj souligne la volonté de l'administration coloniale de faire du Sénégal une colonie agricole vouée à la monoculture arachidière, ainsi que la place spécifique de la région du *Siin-Saalum*, première région exportatrice d'arachides du pays. L'engagement progressif de la France dans la région, depuis la signature en 1785 du premier traité avec le roi du *Siin*, vise à garantir la sécurité du commerce. Les moyens de cet engagement sont connus : création d'infrastructures, diffusion du numéraire, collecte de l'impôt, thème de la mise au travail des paysans et plus particulièrement des artisans et des guerriers *cedo*. Dès 1914, les paysans participent au marché mondial, par le biais du crédit accordé à des taux exorbitants et par le biais de l'achat de nouveaux produits importés par les traitants (coton, sucre, alcool, tabac, armes, verroterie...). L'année 1914 marque, selon Mbodj, la charnière entre la période où l'arachide constituait une culture d'appoint et celle où elle devient une culture de rente.

Le *Siin* et le *Saalum* ont réagi différemment à ces bouleversements. Le *Siin* a été intégré plus tôt dans l'économie de traite, dès la fin du XIXème siècle le troc est peu à peu supplanté par l'échange en numéraire. L'actuelle sous-préfecture de Niakhar est à cette époque le troisième centre de groupage des produits après Kaolack et Fatick (Mbodj, communication personnelle). L'intégration de l'arachide dans l'économie traditionnelle du *Siin* s'est faite pourtant de façon plus harmonieuse et moins destructurante qu'au *Saalum*. Les superficies cultivées en riz et en coton régressent alors que la rotation triennale

jachère-mil-arachide s'installe à la périphérie du terroir. La couronne cultivée en petit mil hâtif autour du village est respectée (Pélissier, 1966). En 1967, dans le terroir de Sob, les superficies cultivées en mil représentent 1,06 hectare par actif, celles cultivées en arachide 0,78 hectare. Il semble que dans le *Siin*, contrairement au *Saluum*, la primauté reste aux cultures vivrières. Les fréquentes baisses des cours de l'arachide y ont des répercussions moins catastrophiques que dans le *Saalum*. Les populations se souviennent pourtant, aujourd'hui encore, des cycles de famine qui poussaient les gens à manger les tourteaux d'arachide, les femmes à triturer leurs graines de façon artisanale et quelquefois à migrer vers les villes voisines. « A ce moment il y avait une très grande famine et les gens étaient très pauvres. C'était avant mon mariage et avant la guerre en France et j'étais partie travailler à Kaolack durant une année chez des gens que je ne connaissais pas » témoigne une vieille femme originaire de Wakhaldiam, village situé le long de l'axe Bambey-Fatick.

La situation à Sob après la période coloniale

La lecture du tableau n° 1 nous indique qu'en 1967, si l'on totalise les surfaces de mil et d'arachide par actif, les chefs de cuisine exploitent 4.05 hectares, les hommes dépendants 1.33 hectare et les femmes 0.77 hectare. Ces dernières, relativement bien placées pour les cultures de rente, ont des surfaces dévolues à la culture du mil d'une taille dérisoire. Les femmes ne bénéficient donc plus des parcelles de mil octroyées par le chef d'exploitation aux dépendants, qui disposent du produit pour leurs besoins personnels. La taille des parcelles de mil des chefs d'exploitation s'explique par la nécessité de nourrir l'ensemble des membres de l'exploitation.

La même année, les femmes ont cultivé deux fois moins d'arachide que les chefs de cuisine, mais davantage que les hommes dépendants, alors que les rendements dans les parcelles sont à peu près équivalents quels que soient le sexe et le statut social. Il ne semble pas que l'accès éventuel à des méthodes ou à des techniques modernes se soit fait durant la période coloniale au détriment des femmes, contrairement à certaines régions où la colonisation a induit une marginalisation des femmes dans l'activité agricole (Pala, 1976).

Tableau n° 1 : terroir de Sob, Siin (1967)

	Surface (en ha)	Prod. (en t.)	Parc. (nb.tot.)	Surf/Act. (en ha.)	Rend. (t./ha.)	Prod./Act (en t.)
Hom.-chefs d'exploitation effectif : 65						
Mil	187.20	62.551	201	2.88	0.334	0.962
Arachide	76.00	55.610	91	1.17	0.731	0.855
Jachère	106.00		125			
Hommes-dépendants effectif : 57						
Mil	43.50	9.578	67	0.76	0.220	0.168
Arachide	32.70	19.200	30	0.57	0.587	0.336
Femmes effectif : 107						
Mil	12.20	1.156	35	0.11	0.094	0.010
Arachide	71.10	47.220	116	0.66	0.664	0.400

Population totale : 520 habitants
Population active : 229 actifs

Surface totale exploitée : 422.70 ha cult. + 106.00 ha en jachère
Surface en mil : 242.90 ha
Surface en arachide : 179.80 ha

Production en mil : 73.285 t. mil par hab. : 0.140 t.
Production en arachide : 122.030 t. arachide par actif : 0.532 t.

La situation actuelle des femmes sereer

La crise du système agraire

Les facteurs démographiques se conjuguent aujourd'hui avec les changements économiques pour créer une situation de saturation foncière, tendant à remettre en question à l'échelle des terroirs villageois du *Siin* l'équilibre entre cultures de rente, production céréalière et pratique de l'élevage.

La reconversion à l'agriculture de l'ancienne aristocratie et des artisans dès le début de la période coloniale, la progression continue de l'arachide, la croissance démographique de plus en plus forte, une

densité de population de l'ordre de 100 à 120 habitants au km2, ont conduit en quelques décennies à la mise en exploitation des réserves foncières. A la fin de la période coloniale, les marges méridionales et orientales du *Siin*, les zones frontalières des anciens royaumes, les terres périphériques des terroirs étaient presque entièrement défrichées et exploitées.

Dans les années soixante, les opérations de développement prévues pour accroître la productivité du travail paysan et les rendements, pour pallier la baisse du prix au producteur, auront pour effet immédiat d'accroître les surfaces exploitées par actif et d'aggraver les tensions foncières. La terre manque, les jachères disparaissent, le parc arboré se dégrade, les troupeaux qui n'ont plus de pâturage doivent partir en transhumance pendant plus de la moitié de l'année. L'effondrement de la production agricole et la « sahélisation » du terroir au cours des années de sécheresse ne feront qu'accentuer ces mouvements. La pluviométrie qui était de l'ordre de 600 à 700 mm sur les terroirs de la zone pour les décennies antérieures à 1965, tombe à 400 mm pour les deux dernières décennies, ce que l'on considérait comme la limite de la culture aléatoire. L'émigration fut envisagée dès la période coloniale comme une des seules solutions, étant donnée l'accumulation des contraintes locales. Pour que les paysans du *Siin* aillent s'établir sur le front pionnier des Terres-Neuves à l'est du Bassin Arachidier, là où la terre était disponible, il faudra deux opérations encadrées et initiées de façon autoritaire. La première, mise en place par l'administration coloniale, date de 1936. Elle est à l'origine de l'implantation *sereer* du secteur de Boulel dans le département de Kaffrine (Dubois, 1972). La seconde, financée par la Banque Mondiale, a eu lieu sur les Terres-Neuves de Koumpentoum, dans la région de Tambacounda, à partir de 1972. Dans les années 1970, on assiste à une généralisation de l'émigration féminine et au déclenchement de l'émigration masculine vers les villes, principalement vers Dakar, qui est aujourd'hui la principale destination des migrants (Garenne, 1987). Confrontées à la pression foncière gérée par les chefs de cuisine, à la généralisation de la culture attelée monopolisée par les hommes, à la stagnation des ressources agricoles aggravée par les récents cycles de sécheresse, comment les femmes parviennent-elles à se maintenir sur le terroir ?

La situation actuelle à Sob

L'analyse du tableau n° 2 prouve que les femmes conservent leurs parcelles d'arachide, les surfaces exploitées sont exactement les mêmes qu'il y a vingt ans. La pression foncière n'a pas entraîné de marginalisation des femmes sur le terroir de Sob. Par contre, les

rendements obtenus sur les parcelles d'arachide, très proches de ceux des hommes en 1967, sont nettement inférieurs en 1987, d'où une chute relative des productions des femmes.

Tableau n° 2 : terroir de Sob, Siin (1987)

	Surface (en ha)	Prod. (en t.)	Parc. (nb.)	Surf/Act. (en ha.)	Rend. (t./ha.)	Prod./Act (en t.)
Hom.-chefs d'exploitation effectif : 73						
Mil	240.69	156.594	263	3.29	0.650	2.145
Arachide	78.27	78.384	104	1.07	1.001	1.073
Jachère	16.11		19			
Hommes-dépendants effectif : 65						
Mil	41.55	19.559	51	0.63	0.470	0.300
Arachide	46.82	36.540	62	0.72	0.780	0.562
Femmes effectif : 139						
Mil	8.72	2.329	15	0.06	0.267	0.016
Arachide	99.42	64.210	162	0.71	0.645	0.461

Population totale : 801 habitants
Population exploitante : 277 actifs

Surface totale exploitée : 515.47 ha cultivés + 16.11 ha en jachère
Surface en mil : 290.96 ha
Surface en arachide : 224.51 ha

Production en mil : 178,482 t. mil par hab. : 0.222 t.
Production en arachide : 179.134 t. arachide par actif : 0.646 t.

Le suivi des itinéraires techniques permet d'expliquer ce bas niveau des rendements (Garin, 1988). Les chefs d'exploitation bénéficient des terres les plus intéressantes au point de vue agronomique (sols *dek-dior*), seuls ils utilisent des fongicides pour traiter leurs semences. « La mobilisation des moyens de production se fait en priorité sur les champs des chefs d'exploitation, les plus mal lotis étant les dépendants et leurs femmes » (Garin, 1988). Les semis après la première pluie et les sarclages mécaniques effectués tardivement dans les champs des

femmes contribuent en grande partie aux bas rendements.

Nous n'avons constaté aucune relation systématique entre les superficies octroyées aux femmes, leur âge, leur rang d'épouse, leur statut social et leurs liens de parenté avec le chef de cuisine. En d'autres termes, qu'elles soient liées par l'alliance ou la consanguinité avec le chef d'exploitation, qu'elles soient première, deuxième ou troisième épouse, toutes les femmes adultes ont droit à une parcelle de taille à peu près équivalente en fonction de leur stock de semences et de leurs disponibilités en temps.

Cette situation n'est pas sans analogie avec celle des femmes *joola* de Basse Casamance. Dans le village de Toukara, situé au nord-est de la région, la sécheresse a amené les paysans à diversifier leurs activités agricoles. Les femmes participent aux cultures de plateau (sorgho, mil, arachide, maïs), en dépit de la division traditionnelle du travail. Dans ce nouveau contexte, elles n'ont qu'un accès très limité à la traction animale et à la mécanisation monopolisées par les hommes, d'où des rendements faibles et un déséquilibre dans les rapports de production entre les sexes largement en faveur des hommes (Diouf, 1988).

La situation actuelle dans les Terres-Neuves

Dans les Terres-Neuves, pour les exploitants originaires de Sob, les résultats agricoles sont très supérieurs à ceux du *Siin* : la terre ne manque pas, les rendements et les productions sont élevés. Dans ce contexte favorable, quelle est la situation des femmes ?

En 1987, la production d'arachide par femme active, largement supérieure à celle des femmes du *Siin,* est six fois moins importante que celle des chefs de cuisine et deux fois inférieure à celle des hommes dépendants. Par contre les rendements des différents actifs sont presque similaires, quels que soient leur statut social et leur sexe.

Nous constatons que les surfaces de mil et d'arachide par femme active sont à peu près équivalentes dans le *Siin* et dans les Terres-Neuves. Cela tendrait à prouver que la taille restreinte des parcelles des femmes dans le *Siin* n'est pas due à la pression foncière. Absorbées par les tâches domestiques et les soins aux enfants, les femmes ne parviennent sans doute pas à dégager le temps nécessaire pour cultiver des superficies supérieures à 0.8 hectare. Selon une enquête sur les temps de travaux des femmes du *Siin*, celles-ci consacrent en moyenne, durant l'hivernage, cinq heures par jour à la préparation des repas, deux heures et demie à la culture, une heure et demie au pilage, une heure dix au puisage, une heure pour le balayage et le rangement et quarante minutes pour les soins aux enfants et aux malades, soit plus

de douze heures de travail par jour, dont neuf heures consacrées au travail domestique et deux heures trente à la culture (Vidal, 1984).

Tableau n° 3 : exploitants des Terres Neuves originaires de Sob (1987).

	Surface (en ha)	Prod. (en t.)	Parc. (nb.tot.)	Surf/Act. (en ha.)	Rend. (t./ha.)	Prod./Act (en t.)
Hom.-chefs d'exploitation						
effectif : 17						
Mil	67.00	57.400	27	3.94	0.857	3.377
Arachide	65.50	112.440	19	3.85	1.716	6.614
Hommes-dépendants						
effectif : 7						
Mil	1.00	0.600	1	0.14	0.600	0.085
Arachide	14.50	17.760	9	2.07	1.224	2.537
Navétanes						
effectif : 24						
Mil	0.50	0.350	1	0,02	0.700	0.014
Arachide	26.25	35.880	21	1.09	1.366	1.495
Femmes						
effectif : 39						
Mil	0.70	0.369	2	0.02	0.527	0.009
Arachide	30.75	46.746	41	0.78	1.520	1.198

Population totale: 155 hab.
Population active : 87 (dont 24 sourgas)

Surface totale exploitée : 206.20 ha
Surface en mil : 69.20 ha
Surface en arachide : 137.00 ha

Production en mil : 58.719 t. mil par hab. : 0.378 t.
Production en arachide : 212.826 t. arachide par actif : 2.194 t.

La disponibilité foncière dans les Terres Neuves, loin de niveler les différences entre les exploitants en augmentant les surfaces cultivées par les femmes et les dépendants, ne fait qu'accentuer les inégalités des ressources au profit des chefs d'exploitation.

La faiblesse des ressources féminines

Le revenu moyen des femmes adultes et actives, calculé à partir d'une enquête économique réalisée dans quatorze cuisines de trois villages *sereer* du *Siin*, soit un échantillon de vingt neuf femmes, est en moyenne de 49 200 F CFA pour l'année comprise entre la traite 1987 et la traite 1988. Les revenus directement tirés de la vente de l'arachide, quantités récoltées une fois déduites les quantités réservées pour les semences et la cuisine, plafonnent à 29 000 F CFA. La même enquête réalisée dans cinq cuisines des Terres-Neuves, soit un échantillon de douze femmes, donne un revenu moyen de 89 000 F CFA, les revenus tirés de la vente de l'arachide atteignant 79 000 F CFA sur l'année. A titre comparatif, les revenus des hommes actifs du *Siin* calculé à partir du même échantillon s'élèvent à 140 000 F CFA, le revenu moyen provenant des arachides étant de 72 000 F CFA. Dans les Terres-Neuves, le revenu moyen des hommes est de 640 000 F CFA dont 380 000 F CFA proviennent de la vente de l'arachide.

Sans entrer dans le détail des problèmes méthodologiques posés par ce type d'enquêtes, nous signalerons que ces chiffres sont à manier avec précaution. Etant donnée la taille restreinte de l'échantillon et les biais inhérents à toute enquête budget réalisée en milieu paysan, ils doivent être considérés comme des indicateurs plus que comme des valeurs exactes. Il faut souligner aussi que les variations inter-annuelles de production dues principalement à la pluviométrie s'échelonnent de un à trois. Pendant les années 1985-86-87 où ont eu lieu les suivis dans le *Siin* et dans les Terres-Neuves, les conditions ont été plutôt favorables. Durant les années fortement déficitaires, les ressources s'effondrent et les problèmes économiques se posent en terme de survie (Lombard, 1988). Il faut alors résoudre en priorité le problème vivrier en différant le plus possible les autres dépenses, voire en s'endettant.

On ne peut qu'être frappé d'emblée par l'écart des revenus tirés de l'exploitation agricole entre le *Siin* et les Terres-Neuves d'une part, entre les hommes et les femmes d'autre part. Les revenus masculins provenant de l'arachide sont deux fois plus élevés que ceux des femmes dans le *Siin* et plus de quatre fois dans les Terres-Neuves. Mais l'écart est plus important si l'on considère l'ensemble du revenu, trois fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes dans le *Siin* et huit fois plus dans les Terres-Neuves.

Ces chiffres nous montrent que les femmes n'ont qu'un accès limité aux revenus extra-agricoles, qui représentent pour les hommes du *Siin* et des Terres-Neuves, le double des revenus provenant de la vente de l'arachide. Au moment où les revenus paysans se diversifient, où se produit une mutation structurelle fondamentale de l'économie

sereer, les femmes restent cantonnées dans les tâches domestiques et agricoles. Coincées par leur travail, leurs obligations familiales et la pression sociale, elles n'ont ni le temps, ni les moyens d'investir à la manière des hommes dans des activités extra-agricoles rémunératrices.

Si l'on entre dans le détail des ressources féminines dans le *Siin*, on constate que sur un revenu moyen de 49 200 F CFA, les femmes tirent 29 000 F CFA de l'arachide, 2 000 F CFA en moyenne de la vente de mil provenant de façon plus ou moins détournée du grenier collectif, de la vente de haricots, d'oseille et de produits de cueillette. Les tontines et associations diverses, auxquelles presque toutes les femmes participent, leur procurent en moyenne 2 000 F CFA, somme qu'il faut inscrire dans les dépenses annuelles puisque les femmes cotisent toute l'année à ces mêmes associations. Les revenus du type commerce ou activités rémunérées rapportent en moyenne 8 100 F CFA sur l'année. Sur place les moyens de gagner de l'argent restent limités : le micro-commerce engendre un revenu moyen de 2 000 F CFA. Les 6 100 F CFA restants proviennent des trois femmes de notre échantillon migrantes à Dakar et exerçant la profession de bonnes.

L'aide moyenne des membres de la parenté aux femmes des villages s'élève à 2 900 F CFA par an, dont 2 300 F CFA proviennent des membres du segment utérin, mère, germains des deux sexes, filles salariées à Dakar, oncle ou grand père maternel. Une jeune épouse se tournera fréquemment vers sa mère ou ses frères en cas de besoin, un frère pouvant par exemple, prendre en charge l'habillement et les frais de scolarité d'un des enfants de sa soeur.

En plus du numéraire, circulent entre parents maternels de nombreux biens et cadeaux en nature, mil, nourriture, pagnes tissés, bijoux en argent ou en cornaline, mais aussi bétail, bovins ou petits ruminants, donnés à la jeune épouse en vue de l'aider à se constituer un troupeau personnel.

Selon des chiffres extraits de l'étude démographique réalisée dans la zone, sur 1616 jeunes filles du *Siin* âgées de 10 à 19 ans, 405 soit environ 25 %, exerçaient en 1983 une activité secondaire rémunérée en plus de l'agriculture (Garenne, 1987). Sans entrer dans les détails, nous signalerons que ce mouvement de migration de filles célibataires généralement âgées de dix à vingt ans a débuté dans la région dans les années 1950, en provenance de certains villages situés au bord des axes Bambey-Fatick et Kaolack-Mbour, ou de villages peuplés majoritairement d'anciens guerriers *-cedo-*, d'artisans et d'anciens captifs. Il touche aujourd'hui l'ensemble de la région sous forme de migrations saisonnières d'une durée moyenne de six mois, les filles étant employées presqu'exclusivement comme bonnes pour un salaire moyen de 8 000 F CFA par mois. Quelles que soient les causes

historiques et économiques initiales de ces migrations, elles sont devenues aujourd'hui, selon nous, un phénomène structurel. Elles diminuent le nombre de bouches à nourrir durant la saison sèche, allègent le budget des parents, tout en créant un retour de numéraire vers le village. Bon nombre de filles tentent aujourd'hui l'expérience urbaine, encouragées par leurs camarades de classe d'âge et par leurs mères, poussées par le désir de connaître la ville et de gagner de l'argent.

Ces migrations n'impliquent aucune rupture avec le milieu villageois, les filles étant généralement rapatriées par leurs parents lorsqu'elles atteignent l'âge du mariage. Celles d'un même village vivent le plus souvent ensemble, dans une chambre en dur ou une baraque faite de tôles ondulées et de vieux bidons rouillés, au sein d'une concession *sereer* dans des conditions précaires et insalubres. Elles sont sous la surveillance, plus ou moins théorique, d'un parent, d'un proche ou d'une migrante plus âgée, chargée de gérer le salaire mensuel et d'éviter les gaspillages intempestifs.

Nombre d'entre elles reviennent au village avec un ou plusieurs enfants. Le père, qui est dans presque tous les cas un parent, un voisin, en tout cas un *Sereer*, reconnaît l'enfant mais hésite souvent à épouser la mère. Dans ce cas la migrante peut rentrer au village avec l'enfant et y attendre des propositions de mariage d'autres prétendants ou retourner travailler en ville en laissant l'enfant à sa mère. La société semble se résigner à cet état de fait. Il n'existe aucune mesure de protection pour la mère ou pour l'enfant, qui peut être récupéré dés la fin du sevrage moyennant une somme modique versée aux parents de la mère.

L'argent gagné à Dakar sert d'abord à la satisfaction des besoins quotidiens, puis à l'achat de vêtements, bijoux et maquillages qui composeront le trousseau de la future mariée, ainsi qu'à aider la famille restée au village. L'étude des budgets familiaux montre pourtant le peu d'impact économique de ces migrations. Tout se passe comme si l'essentiel de l'argent gagné à Dakar, malgré quelques notables exceptions, était dépensé sur place, pour ainsi dire gaspillé sans bénéfice réel pour la fille ou pour sa famille.

Ces migrations de femmes *sereer-siin* ressemblent, par bien des aspects, aux migrations des femmes *joola, koniagi, basari, manjak, wolof* ou *sereer -niominka* du Sénégal. Par exemple, malgré des gains dérisoires, les femmes *niominka* des îles du Bas *Saalum* émigrent en masse depuis les années soixante vers les villes avoisinantes « pour gagner un peu d'argent et pour respirer un air plus libre » (Van-Chi-Bonnardel, 1977).

Les dépenses féminines

Les dépenses moyennes des femmes se répartissent ainsi : alimentation, 7 100 F CFA; vêtements, bijoux et produits de beauté, 8 100 F CFA; santé, 2 800 F CFA; produits ménagers (pétrole, savon, allumettes...) et dépenses liées à l'habitation, 5 900 F CFA; cérémonies, 10 100 F CFA; dons et aides aux membres de la parenté, 4 900 F CFA. Le reste du budget est absorbé par les prêts, les remboursements de dettes, les voyages, les impôts et les cotisations pour les tontines et associations.

Nous rappelerons la norme réglant la répartition des dépenses au sein du ménage : en plus du mil nécessaire à la préparation quotidienne, l'époux doit procurer à son épouse les ingrédients nécessaires à la sauce, le pétrole, le savon et les allumettes, un complet et une paire de chaussures pour sa femme et chacun de ses enfants, il doit aussi prendre en charge l'impôt, les dépenses de santé et la scolarisation des enfants.

Dans neuf des quatorze cuisines, les dépenses alimentaires sont quotidiennement prises en charge par les femmes, le mari ou le chef de cuisine achetant de temps en temps le riz, l'huile et le sucre pour améliorer l'ordinaire. Par contre dans les cinq autres cuisines, le chef d'exploitation, le mari ou le fils salarié prennent à leur compte les grosses dépenses, les femmes complétant en fonction de leurs possibilités. Les femmes âgées pourvues de belles-filles se trouvent dégagées de l'essentiel des tâches domestiques et des dépenses alimentaires à la charge des hommes de l'exploitation ou des femmes plus jeunes. C'est donc lorsqu'elle a des enfants en bas âge que la femme doit faire face seule aux plus grosses charges financières, tout en assumant les tâches maximales. Les femmes prennent en charge dans un cas sur deux l'intégralité des dépenses domestiques incompressibles (pétrole, savon, allumettes...). Elles achètent leurs vêtements personnels et ceux de leurs enfants. Elles règlent leurs petites dépenses de santé. Par contre en cas d'hospitalisation ou de grosses dépenses de santé, les frais sont pour l'essentiel assumés par l'époux.

L'importance des dépenses cérémonielles atteste la vitalité des relations sociales et des réseaux de dons et contre-dons. Outre des cotisations modiques et systématiques de l'ordre de 100 à 1 000 F CFA effectuées par les villageoises lors des cérémonies, chacune peut dans le cadre de son groupe de parenté assumer de lourdes dépenses : 70 000 F CFA versés pour la dot et les frais de mariage du fils ; 30 000 F CFA pour la dot du frère germain ; 50 000 F CFA pour l'achat d'un taurillon égorgé lors des funérailles du père ; 20 000 F CFA pour les funérailles

de l'épouse du frère; 15 000 F CFA pour le repas de mariage de l'épouse du frère du mari... Les exemples abondent, témoignant du rôle économique joué par les femmes, de l'importance des obligations cérémonielles engageant des groupes de parents solidaires, obligations qui doivent à tout prix être honorées sous peine de honte pour la famille.

En plus des cérémonies, les femmes donnent en moyenne 4 900 F CFA à des parents, le plus souvent des membres du segment utérin. Cet argent peut être une aide ponctuelle donnée à l'occasion d'un voyage ou d'une visite, mais il constitue le plus souvent une dépense structurelle, la participation de la femme à l'épargne de son segment utérin. Il peut être employé pour l'achat d'une tête de bétail, partie intégrante de la richesse commune et de l'héritage du matrilignage. En remettant une partie de ses revenus aux membres masculins de sa parenté, la femme renonce à la gestion et au contrôle de ses ressources. Mais elle sait qu'en cas de besoin elle peut compter sur l'aide des membres de sa parenté et que, par le biais de l'héritage, ces biens reviendront tôt ou tard à ses fils. La mise en commun des biens constitue pour les femmes une sécurité et un gage pour l'avenir.

Conclusion

Au cours des dernières décennies, les paysannes *sereer* ont maintenu leur position sur le terroir : elles restent des productrices d'arachide et continuent à tirer l'essentiel de leurs revenus de la vente de la récolte. Le maintien de leurs surfaces cultivées en arachide n'empêche pas une baisse sensible de leurs rendements par rapport à ceux des hommes. Ainsi en 1987 leurs revenus agricoles sont plus de deux fois inférieurs à ceux de leurs frères, fils ou époux. Les femmes n'en continuent pas moins à jouer un rôle fondamental à la fois dans leur groupe domestique et dans leur groupe de parenté. Elles prennent en charge l'essentiel des dépenses domestiques et une bonne part des dépenses liées aux cérémonies lignagères. Mais le fait marquant, lourd de conséquences pour l'avenir, nous semble être la quasi-exclusion des femmes des revenus extra-agricoles qui représentent maintenant la moitié des revenus masculins. Les migrations saisonnières des filles *sereer* vers Dakar n'apportent aux femmes des villages que de faibles compléments bien qu'elle touche des effectifs importants dans la classe d'âge des 10-20 ans. Les migrantes se trouvent cantonnées dans des emplois de bonnes, exploitées, sans possibilité de qualification, avec pour seule perspective le retour au village ou le maintien en ville dans une situation précaire. Peu scolarisées, socialement marginalisées, les

femmes du *Siin* restent attachées à la terre, dans une situation de force de travail dépendante, qui ne peut semble t-il que se dégrader.

BRIGITTE GUIGOU (SOCIOLOGUE)
ORSTOM, Paris, France.
ANDRÉ LERICOLLAIS (GÉOGRAPHE)
Centre ORSTOM de Dakar,
BP 1386
Dakar, Sénégal.

Bibliographie

DIOUF, M.B.
1988 *Systèmes de culture. Division sexuelle du travail et adaptation à la sécheresse au nord de la Basse Casamance : la dynamique sociale d'une stratégie paysanne*, Dakar ENDA, 27 p. multigr.

DUBOIS, J.P.
1975 « Les serer et la question des Terres-Neuves au Sénégal », *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum. 12*, 1 : 81-120.

FALL, A.S.
1987 *La migration rurale-urbaine des Sereer du Siin vers Dakar et sa banlieue. Le cas des ressortissants de Naaxar, Ngayoxem et Sob*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 121 p. multigr. (mémoire de maîtrise en anthropologie).

GARENNE, M. *et al.*
1987 *Risques de décès associés à différents états nutritionnels chez l'enfant d'âge préscolaire*, Dakar, Centre ORSTOM-ORANA, 246 p. multigr.

GARIN, P.
1988 *Itinéraires techniques et rendements de l'arachide à Sob, village du Sine, en 1987*, Kaolack, ISRA, 30 p. et 28 p., annexes multigr.

GASTELLU, J. M.
1981 *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris, ORSTOM 808 p. [Travaux et Documents de l'ORSTOM, 110].

KLEIN, M. A.
1968 *Islam and Imperialism in Senegal, Sine-Saloum 1847-1914*, Stanford, Stanford University Press, xvi-285 p.
1983 « Women in Slavery in the Western Sudan » in ROBERTSON C. C. & KLEIN M. A. (eds), *Women and Slavery in Africa*, Madison, University of Wisconsin Press : 67-92

LERICOLLAIS, A.
1972 *Sob. Etude géographique d'un terroir sérèr (Sénégal)*, Paris, La Haye, Mouton- ORSTOM, 110 p., 10 pl., photogr., 3 cartes ann. n. et coul.

LOMBARD, J.
1988 *Problèmes alimentaires et stratégies de survie dans le Sahel sénégalais : les paysans serer*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 404 p. multigr. (thèse de 3e cycle en géographie).

MARTIN, V., BECKER, C. & MBODJ, M.
1980 « Trois documents d'Ernest Noirot sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, B 42, 1 : 37-85.

MBODJ, M.
1978 *Un exemple d'économie coloniale : le Sine-Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940. Culture arachidière et mutations sociales*, Paris, Université Paris VII, 691 p. multigr. (thèse de 3e cycle en histoire).

PALA, A. O.
1976 « La femme africaine dans le développement rural : orientations et priorités », [Traduit de l'anglais par B. PONNIETTE], *Cahier OLC* n° 12, (Comité de liaison outre-mer, Conseil américain pour l'enseignement supérieur), 47 p. multigr.

PELISSIER P.
1966 *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue, 939 p.

SMALA, M.
1980 *Women in Mauritania : the effects of drought and migration on their economic status and implications for development programs*, [Office of Women in Development. Agency for International Development and USAID / Mauritania], 163 p. multigr.

VAN-CHI-BONNARDEL, R.
1977 « Exemples de migrations multiformes intégrées : les migrations des Niominka (îles du Bas Saloum, Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, B 39, 4 : 836-889.

VIDAL, Cl.
1984 *Enquête activité des femmes*. Dakar, Centre ORSTOM, [manuscrit non paginé].